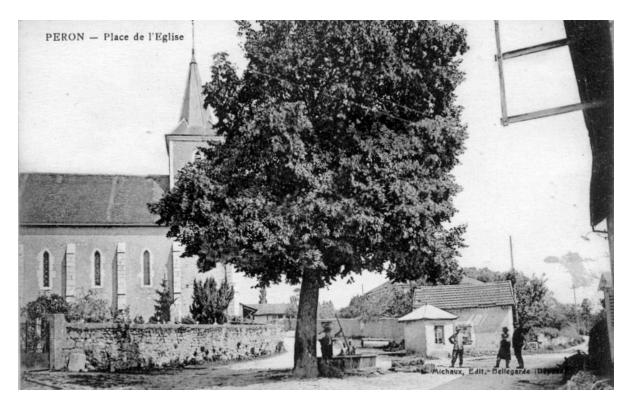


Revue municipale d'informations de la commune et des associations de Péron



Monographie de la C^{ne} de Peron

Par Aug. Poncet

Elle relate la vie et les faits marquants qui ont fait l'histoire de notre commune
L'ouvrage est disponible en mairie aux heures habituelles d'ouverture

LIBOENCES		ernylere	
<u>URGENCES</u>	17	SERVICES Mairie	04 50 56 21 00
Gendarmerie	17	Mairie fax	04 50 56 31 08 04 50 56 37 46
Pompiers Samu	18 15	Eau - Assainissement (SAUR)	04 50 42 12 96
Urgence N°Européen	112	E D F (Sécurité dépannage)	08 19 33 31 74
	112	G D F Gaz de France Distribution	08 10 74 74 00
<u>HOPITAUX</u>		La Poste	04 50 56 42 22
Ambilly	04 50 87 40 40	France-Télécom	1014
Saint-Julien	04 50 49 65 65	Trésorerie Gex	04 50 41 51 01
Gex	04 50 40 38 38	Permanence impôts à Collonges Grand'	Rue à 50 m de la poste
Cantonal à Genève	00 41 22 372 33 11	le mardi de 8h30 à 11h30	
La Tour à Meyrin	00 41 22 719 61 11	ECOLE DRIMAIDE	0.4.50.5.6.05.50
Centre anti-poisons Lyon Centre grands brûlés Lyon	04 78 54 14 14 04 78 61 88 88	ECOLE PRIMAIRE	04 50 56 37 52
Clinique Savoie Annemasse	04 50 95 41 41	CENTRE AERE	04 50 48 51 52
JI '	04 30 73 41 41		
<u>MEDECINS</u>		SALLE CHAMP-FONTAINE	
<u>Logras</u>		<u>Péron</u>	04 50 56 37 39
Dementhon C	04 50 56 38 10	<u>BIBLIOTHEQUE</u>	04 50 56 41 20
option homéopathie			04 50.56.41.39
Saint-Jean de Gonville Mogenet P.A.	04 50 56 44 21	Aux heures de permanences soit: Le mardi de 16h30 à 18h00	
Dr Brigitte Fleury	04 50 48 60 22	Le mercredi de 17h00 à 18h30	
Collonges	04 30 46 00 22	Le vendredi de 16h30 à 19h00	
Maury M.H.	04 50 56 71 00	Premier samedi du mois de 10h00 à 12h	00
•		TAVI	
<u>PEDIATRE</u>		TAXI	
<u>Saint-Genis</u>	0.4.70.42.40.44	<u>Péron</u>	06 90 20 26 20
Guy	04 50 42 20 11	Goubel	06 80 20 26 20
PHARMACIES		<u>La POSTE</u>	04 50 56 42 22
Thoiry		-du lundi au vendredi de 9 h à 1	
Les Monts Jura	04 50 41 20 31	de 15 h à 1	
<u>Collonges</u>		-le samedi de 9 h à 1	12 h
Mr et Mme Dupont	04 50 59 60 17	<u>DECHETTERIE</u>	
Nous vous rappelons que vous		Tél:	04 50 59 14 64
médicaments à partir du	i fax de la mairie	-du lundi au vendredi:	
INFIRMIERE		-de mars à oct.: de 8 h	30 à 12 h 00 et
<u>Léaz</u>			30 à 18 h 00
Pirollet	04 50 56 71 64		30 à 12 h 00 et
OFNITRE MEDICO COOL	A.1		30 à 17 h 00
CENTRE MEDICO-SOCI		-le samedi:	20 à 10 h 00
<u>Saint - Genis</u>	04 50 42 12 65		30 à 18 h 00 30 à 17 h 00
MAINTIEN A DOMICILE	04 50 41 47 12		00 à 12 h 00
MANUTEN A DOMINICE	04 30 41 47 12	-fermé tous les jours fériés y compris	
CENTRE DE RADIOLOG	<u>SIE</u>	• • •	-
Saint-Genis ADAPA	04 50 28 27 27	ALLO ENCOMBRANTS	04 50 20 65 86
		Service objets encombrants	
A LA RECHERCHE D'UI		Ramassage du tri-sélectif : le lundi Ramassage des ordures ménagères: le je	andi
Mission locale des jeunes Belleg			
Mission Locales Action Jeunes G		OFFICE DU TOURISME COLLON	GES ET SA REGION
Service emploi de la CCPG Divo		Tél: 04 50 59 40 78	
ANPE St-GENIS	04 50.28.24.14	Fax: 04 50 59 49 54	
C.M.P (Centre Médico-Psycholo	gique) 04 50.42.85.47	E-mail: otcollon@cc-pays-de-gex.fr	

OUVERTURE DU SECRETARIAT DE MAIRIE

Tél: 04.50.56.31.08 Fax: 04 50 56 37 46 E-mail:Mairie.Peron@CC-pays-de-gex.fr

 Lundi :
 8h30-12h 13h30-17h30
 Jeudi :
 13h30-17h30

 Mardi :
 13h30-18h30
 Vendredi :
 8h30-12h 13h30-17h30

Mercredi: 9h - 12h

Le Conseil Municipal a, au cours de ce printemps, pris des décisions importantes.

La dernière en date (le 24 mai), concerne le collège, ou plus précisément le gymnase et le plateau sportif, qui lui est obligatoirement adjoint et qui doit être financé par la commune ou par un organisme intercommunal accueillant ce collège. Nous avons donc accepté de faire parti d'un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU), regroupant les communes de PERON, FARGES, CHALLEX, POUGNY et SAINT-JEAN-DE-GONVILLE et avons également accepté les statuts de ce syndicat.

Le collège, en plus des cinq communes citées, devrait accueillir aussi les enfants de COLLONGES et THOIRY. Comme vous l'avez certainement noté, ces deux communes ne font pas parti du SI-VU.

Thoiry, pour la bonne et simple raison que la carte scolaire (qui oblige les élèves à venir au collège de Péron au lieu de celui de Saint-Genis) n'est pas encore votée par le Conseil Général, qui en a maintenant la compétence, loi de décentralisation oblige.

Collonges pourrait avancer le même argument. Ses élèves vont actuellement à Bellegarde, cette commune se retranche derrière le seul fait que Thoiry n'a pas officiellement pris position.

Mais même si nous « partons » à cinq, la délibération prise ainsi que les statuts, font que chaque commune, dans le SIVU ou pas, paiera la même somme au prorata de ses enfants fréquentant l'établissement.

Je veux remercier ici, mes collègues d|es quatre autres communes de leur fermeté et de leur soutient pour voir se concrétiser ce projet que nous portons depuis plusieurs années.

Enfin pour terminer sur le collège, certaines personnes se demandent pourquoi un collège 600 (c'est à dire pouvant accueillir 600 élèves) et non un collège 400, comme prévu au départ ? Tout simplement parce que sans Thoiry, nous n'arrivons pas à un effectif de 400 collégiens entre les communes du canton (249 en 2004-2005) et qu'avec Thoiry nous dépassons les 400 (457 en 2004-2005).

Une deuxième décision importante, prise au mois de mai également, concerne l'urbanisme. Nous avons décidé de terminer, en priorité, la révision du Plan Local d'Urbanisme avec pour finalité, si possible, une mise à l'enquête publique en fin 2005– début 2006.

Dans ces documents, la Zone d'Aménagement Concertée de Péron ne sera matérialisée que par son emplacement tel que proposé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable, c'est à dire entre la Salle Champ-Fontaine et le ruisseau « Le Péron ».

Suite à la pétition importante que nous avons reçue (environ 650 signatures contre le principe de ce projet) et pour une question de forme, nous avons décidé la poursuite de la concertation de cette ZAC pour vous soumettre à nouveau ce projet avec plus d'éléments quant à l'architecture, la densité, la typologie, le nombre de logements, la hauteur des bâtiments etc...

Si nous nous heurtions à un nouveau, il est bien évident que ce projet, que nous estimons indispensable pour le développement de notre commune, fera certainement l'objet de la campagne électorale de 2007 ou 2008 (si comme tout le laisse supposer notre mandat était prolongé d'un an du fait de trop nombreuses élections en 2007).

Il en est de même pour la ZAC de Logras que nous avons souhaité garder dans le PLU, tout en maintenant notre décision de ne rien faire pendant le mandat actuel . Les futurs élus pourront soit ne rien faire, soit modifier la zone concernée, soit réaliser ce projet.

Je vous souhaite, par anticipation, un très bel été et de bonnes vacances et vous retrouverai avec plaisir à la rentrée.

Page 4

CALENDRIER DES GARDES DES PHARMACIES DU PAYS DE GEX POUR 2005

JUIN 2005	AOUT 2005
04/06/2005 au 11/06/2005 SAVARIAU	30/07/2005 au 06/08/2005 ROBERT-LORAUX
11/0//2005 dd 11/00/2005 SAVARIAG	06/08/2005 au 13/08/2005 LOTZ-MATTERN

11/06/2005 au 18/06/2005 FERNOUX 18/06/2005 au 25/06/2005 **BOUQUET**

13/08/2005 au 20/08/2005 COTTIN 18/06/2005 au 25/06/2005 **BOUQUET** 20/08/2005 au 27/08/2005 **HYBORD** 25/06/2005 au 02/07/2005 **ROBERT-LORAUX** 20/08/2005 au 03/09/2005 **BARBOTIN-BESSENAY**

JUILLET 2005 **SEPTEMBRE 2005**

02/07/2005 au 09/07/2005 PAOLI 03/09/2005 au 10/09/2005 LARTAUD 09/07/2005 au 16/07/2005 BOUVIER 10/09/2005 au 17/09/2005 MAISSA 16/07/2005 au 23/07/2005 **LARTAUD** 17/09/2005 au 24/09/2005 **REVOL** 23/07/2005 au 30/07/2005 MAISSA 24/09/2005 au 01/10/2005 COTTIN

La garde commence le jour indiqué à 18 heures et se termine le jour indiqué à 18 heures.

ADDE7	DI LI M'' THOIDY	04 50 44 00 04
ARBEZ	Place de la Mairie, THOIRY	04 50 41 20 31
BARBOTIN-BESSENAY	22 Rue de Genève, St GENIS	04 50 42 11 49
BOUQUET	6 Chemin du Levant, FERNEY	04 50 40 68 97
BOUVIER	Rue de le Mairie, CESSY	04 50 41 40 60
COTTIN	105 Chemin Ravoire, PREVESSIN	04 50 40 57 66
FERNOUX	Grande Rue, DIVONNE,	04 50 20 00 93
HYBORD	C CIAL Carrefour RN 5, SEGNY	04 50 41 47 93
LARTAUD	10 R des Hautains, ST GENIS	04 50 42 02 21
LOTZ-MATTERN	C Cial la Poterie, FERNEY	04 50 40 97 44
MAISSA	Rue des Bains, DIVONNE,	04 50 20 00 57
MERCIER	Arcades d'Ornex, ORNEX,	04 50 40 53 86
PAOLI	Les Vertes Campagnes, GEX	04 50 41 52 75
PEL	539, Rte de Divonne, GEX	04 50 41 47 95
REVOL	5 Avenue Voltaire, FERNEY	04 50 40 72 10
ROBERT LORAUX	Rond Point de Mategnin, PREVESSIN	04 50 28 06 79
SAVARIAU	Avenue de la Gare, GEX	04 50 41 54 04
TANDONNET	Route de Divonne, VERSONNEX	04 50 41 14 13
VAL SANTE	C Cial Val Thoiry, THOIRY	04 50 20 87 57
	-	

Pour connaître les médecins de garde, composer le 15 sur votre téléphone.

Service de garde vétérinaires : composer le numéro d'une des cliniques vétérinaires du Pays de Gex pour obtenir en cas d'urgence les coordonnées du St-Genis: 04.50.42.12.34 Gex: 04.50.41.76.45 service de garde.

<u>SOMMAIRE</u>		LA MAIRIE	PAGE 6
UTILE PRATIQUE	PAGE 2	CENTRE DE LOISIRS	PAGE 13
EDITO	PAGE 3	LES SOCIETES	PAGE 15
SERVICE DE GARDE	PAGE 4	CALENDRIER DES FETES	PAGE 19
LE CARNET	PAGE 5	LES INFOS	PAGE 21

Page 5

Décès

BLANC Martial décédé le 6 mars 2005. TERRIER Denise décédée le 31 mars 2005. DECOMBAZ André décédé le 7 avril 2005. BIRABEAU Jeannine décédée le 16 mai 2005.

Naissances

VINCENT Ianis, né le 3 mars 2005. PETERSCHMITT Silas, né le 29 mars 2005. SUBRENAT Florian, né le 2 avril 2005. RICHARD Lina-Fleur née le 6 mai 2005.

La Mairie communique:

Vous allez trouver, sur diverses routes de la commune, des panneaux indicateurs de la vitesse instantanée de votre véhicule. Cette campagne de prévention aura lieu du 30 juin 2005 au 8 juillet 2005; elle sera suivie d'une autre, à caractère répressif celle-là, car effectuée par la gendarmerie.

Si vous avez une plainte à déposer en gendarmerie, n'hésitez pas; les gendarmes sont obligés de la prendre. Ceci permet d'augmenter les statistiques afin que le contingent soit plus important.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS

Si vous trouvez ou si vous perdez un objet (clé, portefeuille, bijoux etc.) vous pouvez vous adresser en mairie.

CONTENEURS POUR ORDURES MENAGERES

Pour les nouveaux habitants qui ne possèdent pas encore de conteneurs à ordures ménagères provenant de la Communauté de Communes du Pays de Gex, il est recommandé de s'adresser directement au service déchets de la Communauté en téléphonant au **04 50 99 12 01**

AVIS AUX NOUVEAUX HABITANTS

Si vous venez d'arriver à Péron (Péron, Logras, Feigères, Greny) et afin de simplifier vos démarches administratives, venez signaler votre arrivée au secrétariat de Mairie où vous serez bienvenu(e).

EN CAS DE DEPART DE LA COMMUNE

Si vous déménagez, n'oubliez pas de le signaler en mairie, soit en passant au secrétariat soit en téléphonant au 04.50.56.31.08.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes gens (filles ou garçons) de nationalité française sont priés de se présenter en Mairie munis de leur carte d'identité et du livret de famille des parents, dès qu'ils atteignent l'âge de 16 ans, soit : pour ceux nés en avril, mai, juin 1989, venir avant le 15 juillet 2005.

Les jeunes filles nées avant le 1^{er} janvier 1983, et les jeunes garçons nés avant le 1^{er} janvier 1980 ne doivent pas se faire recenser.

Pour toutes questions relatives au service national,

téléphonez au 03.04.38.36.36 minitel : 3615 ARMEE internet ww.défense.gouv.fr.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 10 FEVRIER 2005

<u>Absents excusés:</u> Mrs DAVIS (pouvoir à M. Collombet), MOUTTON (pouvoir à M. Peray).

Absent: M. MARTINEK

1. Approbation du Compte-rendu du CM du 20 JANVIER 2005

Le compte rendu est approuvé après les remarques suivantes :

Point 3.1 : concerne Centre de Loisirs.

- 1°) Mme Lemaître demande qu'une publicité soit faite régulièrement dans les journaux pour le Centre de Loisirs.
- 2°) Concernant l'approbation du règlement du centre de Loisirs il faut noter : 2 abstentions : Mrs. Zamora et Collet (absents lors de la réunion du 20 janvier).

2. DELIBERATIONS

2.1 Programme des coupes de bois année 2005

Monsieur le Maire présente le tableau des coupes proposées par l'ONF pour 2005.

Approuvé à l'unanimité.

2.2 Etude de l'assainissement pluvial du hameau de Feigères

Présentation du projet d'étude de l'assainissement pluvial du hameau de Feigères comprenant le mémoire explicatif et le devis estimatif de 3300 € HT de la SARL EPTEAU dont le siège est à Villette d'Anthon 38280.

Approuvé à l'unanimité.

2.3 Tarif pour régie générale de recettes

Suite à la création d'une régie de recettes générale, il y aurait lieu d'arrêter les tarifs pour divers services communaux.

1°) location de la salle Champ Fontaine :

LOCATAIRE	TYPES DE REUNION OU SOIREE	TARIF
SOCIETE	Toute manifestation ou soirée avec utilisation de la cuisine inscrite au calendrier des fêtes de la commune	Forfait ordures ménagères 30 €
PRIVES	Réunion inférieure à 4 heures sans cuisine	100€
	Soirée supérieure à 4 heures sans cuisine	200 €
	Soirée supérieure à 4 heures avec cuisine (remise des clés le lendemain à 10 heures)	290 €
	Forfait soirée avec cuisine (remise des clés le lendemain à 18 heures)	380 €

2°) Photocopies:

-document administratif : 0,18 €la page A4 -tout autre document : 0,30 €la page A4 3°) Droits de place : 1 €par mètre linéaire

4°) Abonnements Petit Péronnais : 8 € les 4 numéros (1an)

5°) Ventes d'ouvrages : "Monographie de Péron" par M.

Poncet 10 €

6°) Informations touristiques:

-Cartes randonnées : 6 €

-Guide randonnée et découverte : 11 € Approuvé à l'unanimité des présents.

2.4. Autorisation pour saisir la juridiction civil dans le cadre d'une enquête en expulsion

Des occupations illégales des terrains communaux par les gens du voyage se sont multipliées ces derniers temps comme par exemple sur le parking de la salle Champ Fontaine à Péron, et sur la zone de Pré Munny. Monsieur le Maire souhaite, suivant les cas, que soit déposée une requête en référé auprès du Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse afin d'obtenir l'ex-

Afin d'obtenir l'expulsion des gens du voyage, toutes les fois que cela sera nécessaire,

pulsion de l'ensemble des gens du voyage installés illé-

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire,

galement sur les terrains communaux.

- 1°) à mandater Maître Nathalie AIM, Avocate à St Genis Pouilly pour défendre les intérêts de la Commune.
- 2°) à saisir la juridiction civile compétente afin d'obtenir l'expulsion des gens du voyage installés sur les terrains communaux et à en suivre l'exécution.

Approuvé à l'unanimité.

3. POINTS DIVERS

3.1 Acquisition terrain pour collège, succession Gourgier

Proposition d'achat de la parcelle F. 291 pour 2 967 m² au prix de 13,50 € soit 40 054,50 € appartenant à M. Vuaillet Amédée.

L'achat de cette parcelle terminera la mise à disposition des terrains du collège pour le Conseil Général.

Accord du conseil à l'unanimité.

Mme Lemaître demande de voir avec le Conseil Général la possibilité de créer des appartements hormis ceux prévus pour le principal, le conseiller d'éducation, et le concierge, dans l'enceinte du collège au profit des enseignants et du personnel.

3.2 Centre de loisirs

3.2.1 Nouveaux tarifs

Un tarif dégressif est proposé le mercredi en fonction du nombre d'enfants par famille.

PERON				
Matin	A.Midi	Journée	Journée	Repas seul
		sans	avec	
		repas	repas	
8h	13h30	8h	8h	11h45
/11h45	/18h	/18h	/18h	/13h30
10 €	12 €	18 €	23 €	5€
18 €	21 €	32 €	42 €	5€
22,5 €	27 €	42 €	57 €	5€
	8h /11h45 10 € 18 €	Matin A.Midi 8h 13h30 /11h45 /18h 10 € 12 € 18 € 21 €	Matin A.Midi sans repas 8h 13h30 8h /11h45 /18h /18h 10 € 12 € 18 € 18 € 21 € 32 €	Matin A.Midi Journée sans repas Journée avec repas 8h 13h30 8h 8h /11h45 /18h /18h /18h 10 € 12 € 18 € 23 € 18 € 21 € 32 € 42 €

3.2.2 Achat de tickets toute la journée du mercredi Cette décision du CM du 20 janvier est annulée, Mme la Directrice faisant partie de l'équipe enseignante ne peut être à la fois au four et au moulin.

3.2.3 Validité des tickets

	HORS CO	MMUNE			
	Matin	A.Midi	Journée sans repas	Journée avec repas	Repas seul
	8h /11h45	13h30 /18h	8h /18h	8h /18h	11h45 /13h30
1 enfant	12€	14€	20€	25€	5€
2 enfants	22€	25€	36€	46€	5€
3 enfants	28,5€	33€	48€	63€	5€

Pour une raison d'organisation du personnel et de la cantine, les tickets pour les vacances seront uniquement valables pendant les vacances concernées.

Approbation à l'unanimité.

Mme Lemaître demande la baisse des tarifs du mercredi pendant les vacances scolaires.

Refus du conseil.

3.3 Bâtiment communal (ancienne grange) de la place St Antoine

M. le Maire propose que la commission bâtiment étudie un cahier des charges pour la vente du bâtiment.

Accord du Conseil à l'unanimité.

3.4 Effectifs rentrée scolaire 2005

Après des années de promesses de création de classe avec 196 élèves, M. l'Inspecteur de l'Education Nationale, demande maintenant de prouver qu'il devrait y en avoir plus à la rentrée 2005.

Les seules certitudes transmises à l'Education Nationale en accord avec le Directeur de l'école de Péron : 197 élèves + 2 inscriptions (construction en cours).

- M. Zamora demande comment la commune va réagir en cas de création de plusieurs classes à long terme:
- 1°) M. le Maire répond que le bâtiment modulable a été installé pour une classe;
- 2°) que sans la CLIS, il n'y avait pas besoin du bâtiment modulable:
- 3°) que Péron malgré son agrandissement n'a pas eu de création de poste depuis 1997.

3.5 Voirie

3.5.1 M. EL GHOZI, qui a déposé un permis de 11 logements à créer dans l'ancienne maison de M. Gourgier à Logras, s'engage à financer 30 % des travaux de sécurisation de la route de Lyon pour la partie qui le concerne.

3.6 SCI DE CHANVIERES

La SCI de Chanvières est à nouveau en vente par adjudication avec une mise à prix de départ de 80 000 €

Le conseil municipal à l'unanimité accepte d'utiliser éventuellement son droit de préemption en fonction du prix définitif de vente.

4 COMPTES-RENDUS

4.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

4.1.1 Permis de construire (M.Peray)

PERMIS DE CONSTRUIRE

- -M. LAGADEC pour création d'un appartement dans bâtiment existant, rue de Paruthiol. Avis favorable.
- -M. CUZIN Lucien pour un hangar, route de Pougny à

Logras. Avis favorable.

-M. COIGNET, pour une villa, rue du Mail. Avis défavorable.

DECLARATION DE TRAVAUX

-M. STHIOUL pour la pose d'une clôture et portail, au Lotissement du Clos du Four à Pain. Avis favorable.

-M. et Mme HOWALD-GATTONI pour la construction d'un local, en extension d'un bâtiment existant, chemin de la Polaille. Avis favorable.

PERMIS DE DEMOLIR

-M. EL GHOZI, pour bâtiment, route de Lyon à Logras. Avis favorable.

-M. le Maire présente les courriers de MM. Jullien et Brillault pour le stationnement de caravanes pour la durée de construction de leur villa respective. Accord du conseil municipal (1 voix contre M. Peray, 4 abstentions Mmes Blanc, Léandre, Rolli, M. Peray (pouvoir de M. Moutton) et M. Girod se retire du vote.

4.1.2 Commission relations avec les sociétés

Réunion avec le Comité des Fêtes du 10 Février 2005

-Mise à disposition des locaux dans l'ancienne porcherie.

-Demande de mise en place d'un câble support à la Salle Champ Fontaine pour accrocher le rideau de séparation bar-salle pour le cinéma. Accord du CM.

-Mise en place des supports de banderoles publicitaires annonçant les manifestations à l'entrée de Péron, à côté de l'abri bus RD 984. Voir matériel et devis. Accord de principe par le CM.

-Forum : définir la formule pour le dimanche 11 septembre 2005.

-Proposition : acquisition d'une banderole standard pour les lotos. Voir avec le comité.

-Anciennes friteuses de la cantine : le CM est d'accord de les céder au Comité des Fêtes.

4.2 Commissions intercommunales

4.2.1 Commission Environnement, Agriculture et Forêt Bugdet 2005 : poursuite des actions engagées, en particulier au site de l'Etournel dans le cadre Natura 2000 (prévu au Budget 8000 €).

-Aménagement d'une salle dans le bâtiment du Verger Tiocan : 11580 €

-Sensibilisation des élus et agriculteurs à la sauvegarde du patrimoine bocager et arboré.

-Préservation et entretien des petits cours d'eau et zones humides hors contrat de rivières.

-Programme européen LIFE : projet de délibération pour versement de la contribution CCPG aux actions.

-Réalisation de diagnostics sylvo-pastoraux de la chaîne du Haut Jura (4 alpages, dont trois sur territoire CCPG). Maître d'œuvre CCPG, coût : 6240 €

-Opération de communication à prendre en charge par le PNR. Coût pour la CCPG : 10120 €

Journées de l'environnement: 24 et 25 Septembre 2005 à Lélex et Mijoux. Thème: Bois et Forêts.

-Energie:

Journée Bois-Energie du 10 décembre 2004.

- -Grande discussion sur la filière bois : approvisionnement, problème de l'entretien de la forêt, des méventes des bois d'ouvrage...
- -Projet HQE de Versonnex sert de pilote: travail avec Hélianthe et ONF.
- -Constitution d'un dossier pour une solution bois (ou autre énergie renouvelable) : le PNR et Hélianthe proposent leur concours (démarches, matériel, coût d'exploitation...).
- -Adhésion à Hélianthe : montée en puissance des actions et information sur les énergies renouvelables au niveau franco-suisse.
- -Permanences itinérantes Info-Energie à mettre en place en partenariat avec le PNR et Hélianthe. L'agent du PNR nous informe qu'un audit concernant la consommation énergétique des communes du PNR peut être demandé à condition de suivre avec précision les consommations des différents bâtiments pendant 3 ans minimum. Le coût est supporté à environ 80% par la région et l'ADEM. S'adresser au PNR pour connaître les procédures et se faire aider ensuite pour les actions d'économie d'énergie.
- -Aides aux énergies renouvelables : subventions possibles de l'ADEM pour les particuliers. Côté Région, remise à plat des critères d'affectation suite à la diminution des subventions de l'Etat.
- -Ouestions diverses:

L'ouvrage "l'Enfance d'une réserve" est à disposition. Prix unitaire : 23 €frais de port inclus(20 €+ 3 €).

Le CM est d'accord pour l'acquisition de 4 exemplaires qui seront remis à la bibliothèque.

4.2.2 Scot groupe "Pays"

Groupe Economie: A ce jour, le bureau d'Etudes propose un développement économique dans la zone Thoiry-Ferney. Les autres communes étant autorisées à créer de petites zones artisanales.

Groupe Tourisme : Peut de proposition des élus, développement surtout axé sur la Valserine.

Groupe Transport : Proposition pour le Sud-Gessien, de transport à la demande.

Groupe Environnement:

Mise en réseau des espaces naturels

Présentation des 4 espaces (Péron est dans l'espace Sud).

La commission insiste sur le fait de garder l'identité gessienne.

Problème majeur : préservation et pérennité des espaces agricoles (disparition de la profession).

Préservation pour notre secteur des liens haute chaîne rives du Rhône : difficile à élaborer à cause de la 2x2 voies.

Coupures vertes : revoir la définition de la coupure en assouplissant sa définition et en laissant aux communes la liberté de juger de son importance dans le périmètre de leur territoire.

Forêts et pâturages : face à l'emboisement des prairies et à la dégradation des forêts, développer la filière bois.

Pour les pâturages : améliorer l'accès avec des pistes à

la réglementation sévère et contrôlée.

Ressources naturelles:

Mettre en place un réseau gessien et anticiper le manque d'eau futur (qualité en baisse, étiage des rivières de plus en plus faible).

Forêt : développement de la filière bois et limiter l'emprise de la forêt sur les prairies.

4.2.3 Commission Eau et assainissement

La CCPG va intervenir, Route de Lyon "Sous Péron" pour déplacer le réseau d'eau potable sur la route, le coût du passage du tuyau de 80 à 100 mm de diamètre sera à la charge de la commune (défense incendie).

5. COURRIER

-ADAPEI, résultat opération brioches sur Péron : 1 435.62 €

- -L'Association Larsen, pour un problème de voisinage. Une réunion sera organisée avec l'association et les voisins
- -Mme Dallemagne, remerciements suite au décès de Jean-Claude Dallemagne ou son époux.
- -M. Devesa, concernant son déménagement.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 10 MARS 2005

<u>Absents excusés</u>: Mrs DAVIS, (pouvoir à M. Collombet), M. MARTINEK (pouvoir à Mme Rolli), ZAMO-RA (pouvoir à M. Collet),

1 DELIBERATIONS

1.1 Délibération pour la prolongation de la concertation de la ZAC

La modalité de la précédente concertation de la ZAC concernant une information par voie de presse n'a pas été respectée, il convient de pallier à cette omission afin de respecter toutes les modalités de concertation définies par le Conseil Municipal.

A cet effet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prolonger la période de concertation. Par ailleurs, cette prolongation de la concertation permettra de préciser certains éléments du projet en tenant compte des remarques et observations émises lors de la réunion publique et exposées sur le registre de recueil des observations du public déposé en Mairie.

Il convient effectivement de prolonger la période de concertation sur une durée suffisante afin de respecter les modalités définies par délibération du 6 mars 2003, et notamment :

- -une information par voie de presse dans un journal local et dans le bulletin municipal;
- -un affichage en mairie d'un communiqué annonçant le prolongement de la concertation ;
- -la mise à disposition d'un dossier de concertation comprenant, outre les études au fur et à mesure de leur élaboration, un registre de recueil des observations du public, celui-ci pouvant être consulté en mairie aux heures

habituelles d'ouverture;

Il devra être organisé une nouvelle réunion publique dont la date sera communiquée par voie de majorité de vendre ce terrain à l'Euro symbolique presse.

Accepté à l'unanimité.

1.2 Reconduction de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents qu'en raison:

- du remboursement différé par la recette des impôts de la TVA sur les travaux de l'auberge,
- du règlement du solde des acquisitions foncières pour le collège (prévu en août),
- du versement des subventions qui ne s'effectue qu'à l'achèvement des diverses opérations,
- du décalage entre les dépenses, les subventions, et les recettes (dotations de l'état, TLE etc.), qui s'échelonnent tout au long de l'année, et dont la majorité est versée en fin d'exercice, il est opportun de recourir à la reconduction de la ligne de trésorerie d'un montant maximum de 500 000 euros.

Accepté à l'unanimité.

1.3 Acquisition du terrain appartenant à M. Vuailllet pour le collége

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que dans le cadre de la construction d'un collège sur Péron, il y aurait lieu de prévoir l'acquisition de terrain appartenant à M. VUAILLET Amédée.

Accepté à l'unanimité.

2 POINTS DIVERS

2.1 Centre de loisirs

Une fréquentation journalière moyenne de 6-7 enfants a été relevée au Centre de Loisirs, sauf les mercredis où la fréquentation est nettement moindre.

2.2 Aménagement du point vert de Feigères

L'engorgement du fossé et à une arrivée d'eaux pluviales à l'arrière nuisent à l'accès des containers ; de plus, la bouche de gaz a été arrachée lors du déneigement. Le conseil approuve les propositions suivantes:

Réinstaller la bouche de gaz (problème de sécurité; voir avec GDF).

Tuber le fossé à l'arrière des containers.

Refaire le fossé le long de la parcelle B577 (voir propriétaire)

Installer les containers sur une plate-forme bétonnée.

Bitumer le carrefour afin de faciliter l'accès aux containers et le déneigement sans arracher la bouche de gaz.

2.3 Aménagement par SEMCODA du bâtiment communal de Logras

Les travaux n'avancent pas

M. Peray signale que le changement de chaudière serait à régler par la Mairie. M. le Maire prendra contact avec la Semcoda pour voir ce problème.

2.4 Collège

Des sondages de terrain vont être effectués le 16 mars.

2.5 Assainissement de Greny

Suite à la demande de la CCPG pour l'acquisition de la 3.1.4 Association

parcelle D 383 en vue de la création d'une station d'épuration macrophyte le conseil municipal décide à la

2.6 SCI de Chanvières

Le prix d'adjudication du 1^{er} mars est de 406 000 € il y a possibilité de surenchère par un avocat jusqu'au 11 mars.

2.7 C.I.S.P.D (Centre Intercommnal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance).

Réunion du 2 mars 2005 à Péron.

Notre commune est dans le groupe territorial Sud correspondant au secteur de brigade de St Genis Pouilly. Buts du C.I.S.P.D.

Interventions sur le terrain par 3 éducateurs de rues actuellement en activité. M. PAOLI déplore leur manque de présence sur le terrain.

Accueil des gens du voyage

Mise en œuvre des 20 fiches actions du CLS.

3 COMPTES-RENDUS

3.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints:

3.1.1 Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission :

DECLARATION DE TRAVAUX

M. PIETRO-PAOLO, DT pour la pose de deux velux, avis favorable

SCI LE LEMAN, DT pour la pose d'une clôture, avis favorable

M. SIGONNEY, DT pour la création d'une fenêtre, manque de pièces

M. PERARD, DT pour construction d'un mur de soutènement, avis défavorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI CAROLINE, PC pour un appartement à la ZA Pré-Munny, avis favorable.

M. PERARD, PC pour une villa, avis défavorable.

3.1.2 Relation Ecoles

Compte rendu de la réunion du conseil d'école du 03 mars par M. Collet.

Les effectifs pour la création d'une classe sont atteints. L'académie ne garantit pas l'ouverture de celle-ci.

3.1.3 Voirie

Compte rendu des réunions des 15 et 28 février, concernant le raccordement du rond-point du Martinet au futur collège.

La société « Réseau Ferré de France » confirme qu'elle n'autorisera pas un nouveau passage à niveau, mais devra préciser si elle accepte soit :

-un élargissement du passage à niveau existant,

-ou la création d'un nouveau passage avec fermeture de l'ancien.

La pré-étude demandée à la DDE laisse apparaître qu'il n'est pas possible de faire cette future route entre le centre de Voirie et le prochain agrandissement de l'école.

Compte rendu de la réunion du 23 février avec le comi-

té des fêtes, le sou des écoles et la chasse.

La Chasse s'installera dans le garage du bâtiment des sociétés, le Sou des Ecoles et le Comité des Fêtes s'installeront après le 1^{er} juin dans l'ancienne porcherie.

3.2 Commissions intercommunales:

3.2.1 Scot groupe "Pays" : habitat, logement, urbanisme.

Compte rendu de la réunion du 2 mars par M. Armand : Prévisions pour Pré-PADD :

- Espace Nord : « la ville à la campagne »
- *266 logements par an, taux d'augmentation 2,73% par an.
- Espace Centre : « la nature en ville »
- *164 logements par an, taux d'augmentation 1,40% par an.
- Espace Sud : « la rurbanité maîtrisée » : Péron est dans cet espace de vie.
- *122 logements par an; taux d'augmentation 3,50% par an.
- Espace Valserine « la nature authentique »
- *21 logements par an, taux d'augmentation 1,20% par an.
- 3.2.2 Office de tourisme : stations vertes

Compte rendu de la réunion du 23 février par M. Collombet : Pougny souhaite réaliser un plan d'eau. Voir si cette réalisation peut se faire par l'intermédiaire d'un syndicat intercommunal.

4 COURRIER

Remerciements pour subvention par l'association de la Bibliothèque.

5 DIVERS

- **5.1** La "commission bâtiments" devra étudier l'extension du columbarium.
- **5.2** Mme Lemaître signale des nids de poule sur la route en bas de la rue de Bruel.
- M. le Maire précise qu'un tour de la commune sera fait à la fin de l'hiver, pour inventorier les travaux d'entretien de la voirie à effectuer.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 7 AVRIL 2005

Absents excusés: M. MARTINEK (pouvoir à M. Peray)

1. DELIBERATIONS

1.1 Désignation d'un avocet suite à la requête en annulation déposée par le syndicat des copropriétaire des fleurs du Jura

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une requête en annulation a été déposée auprès du Tribunal Administratif de Lyon par le Syndicat des copropriétaires de la copropriété « Les Fleurs du Jura »

Le Conseil Municipal désigne le Cabinet de Maître Nathalie AIM, Avocat au Barreau de Bourg en Bresse

pour engager toute procédure, et défendre la commune dans ce dossier.

Acceptée à l'unanimité

1.2 Cession gratuite de terrain par les copropriétaires du lotissement du clos du Crêt

Monsieur le Maire informe les membres présents que les copropriétaires du lotissement « Le Clos du Crêt » désire céder gratuitement à la Commune de Péron trois parcelles de terrain situées dans l'emprise du chemin de la Polaille.

Acceptée à l'unanimité

1.3 Vente d'une parcelle de terrain pour assainissement de Greny

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que le périmètre foncier de la future station d'épuration de Greny englobe notamment la parcelle communale D 383, et qu'à la demande de la Communauté de Commune du Pays de Gex, il y aurait lieu de vendre cette parcelle.

Acceptée à l'unanimité

2. POINTS DIVERS

2.1 ZAC du Grand Pré

Compte rendu de la réunion du 23 mars

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la première heure du débat a porté sur la présence de deux personnes invitées par la commune. Les pétitionnaires invités ne comprenaient pas cette présence du fait que la réunion n'était pas publique.

Le reste de la discussion a porté sur la globalité du village avec quelques points plus directement liés à la ZAC sans qu'il y ait d'accord entre les parties présentes.

Le Conseil Municipal devra prendre rapidement une décision pour les suites éventuelles à donner à la ZAC.

2.2 Canton de Collonges

Compte rendu de la réunion du 18 mars des maires et maires adjoints :

2.2.1 Collège

Coût d'un gymnase + plateau sportif : 1 557 000 € Subvention Conseil Général : 421 000 €

Reste à financer par les communes, 1 136 000 € Possibilité d'emprunt à 4,23 %, = 87 000 € de remboursement pendant 20 ans, soit environ 13 € par habitant et par an, si Thoiry ne fait pas partie du syndicat Intercommunal, et 8 € par an par habitant, si Thoiry en fait partie

Le Conseil Municipal de Collonges semble d'accord d'adhérer au syndicat intercommunal.

Le Conseil Municipal de Thoiry attend la future carte scolaire.

2.2.2 Plan d'eau à Pougny

La commune de Pougny souhaite réaliser un point d'eau. Elle demande si une pré-étude de 10 000 €pourrait être prise dans un syndicat intercommunal.

2.3 SEMCODA Logras

2.3.1 Avancement des travaux (M. Peray)

Peu de travaux à l'intérieur du bâtiment.

Les travaux de V.R.D. se feront à partir du 18 avril.

4.3.2 Le coût du changement de la chaudière se fera au prorata des appartements (commune/Semcoda)

2.4 GENS DU VOYAGE

Ils sont arrivés le 16 mars.

Le 17 mars, M. le Maire demandait à maître AIM d'engager une procédure d'expulsion.

Le 18 mars, M. le Maire a porté plainte à la gendarmerie de St-Genis pour bris de cadenas.

Le 18 mars au matin, un huissier mandaté par Maître Aim constatait la présence des gens du voyage sur le parking de la Salle Champ-Fontaine.

Le 18 mars dans l'après-midi, l'huissier déposait auprès des gens du voyage l'assignation au tribunal des référés, présentée par Maître Aim.

Le 20 mars, les gens du voyage « levaient le camp ». Coût de l'opération : 717,60 €

M. le Maire précise aux Conseillers Municipaux qu'il a refusé cette implantation sauvage, puisqu'un cadenas avait été fracturé. Mais vu les frais obligatoires pour expulser ces personnes on peut se poser la question pour négocier un délai de stationnement.

2.5 Voirie

Compte rendu de la réunion le 5 avril avec SAEV pour place St Antoine.

Suite aux réserves émises lors de la réception des travaux, l'entreprise SAEV s'engage :

- à reprendre les murets (sauf ceux devant le parvis de la mairie).
- à reprendre les eaux de ruissellement en bas de la rampe handicapé.
- à changer des dalles de pierre de Rocheret cassées ou ébréchées.

En ce qui concerne les tâches grisâtres apparaissant sur les dalles de Rocheret, l'entre SAEV prendra contact avec un spécialiste pour trouver une solution dans les deux mois à venir.

Les autres travaux seront fait en septembre.

Les réserves seront levées une fois que ces reprises donneront entière satisfaction.

2.6 SCOT: Pré-PADD

Compte rendu de la réunion du 23 mars par M. Collet.

Bilan du questionnaire à la population : 2.3 % de réponses sur les 27 440 envoyés

Le débat amène les remarques suivantes :

Le document qui nous est remis est incomplet par rapport à celui présenté.

- Tous les problèmes ne sont pas traités par rapport à leur spécificité. Manque de concertation avec le secteur sud en particulier, liaison routière de ce secteur avec l'A40 occultée par exemple.

L'étude du développement des transports est à revoir et devra faire l'objet de réunions spécifiques

En conclusion, il est décidé de reprendre le document, de l'envoyer à chaque commune qui pourra apporter ses remarques et observations par écrit, avant de finaliser le projet.

2.7 SYNDICAT D'ELECTRICITE DE l'AIN

Compte rendu de l'assemblée générale du 12 mars par M. Collet.

Orientations budgétaires 2005

Extension de la concession gaz

Approbation des comptes de gestion et administratif Approbation des budgets 2005

.Divers:

Annonce par le préfet d'une réorganisation et d'un renforcement des services de l'état (DDE, coordination des travaux en souterrain).

Conseil général: prise en charge des travaux pour terminer la couverture du réseau de téléphonie mobile.

Réseau de communication haut débit: retardé par les négociations avec France Télécom, début des travaux en 2005. Deux types de réseaux seront traités: ADSL bas débit (jusqu'à 2Mo pour les particuliers) et ADSL très haut débit (>2 Mo pour les entreprises et les collectivités). Technologies à étudier.

Investissements: les non-réalisés depuis 2002 sont importants. Problème: le syndicat fait appel, suite à sa condamnation par le tribunal administratif au contentieux qui l'oppose à la SCOP DRTP, pour les programmes électrification, gaz et télécommunication des programmes 2002 à 2004.

5 COMPTES-RENDUS

5.1 Commissions communales et réunions maire et adjoints

5.1.1 Permis de construire (M.Peray)

Présentation des demandes vues par la commission : <u>DECLARATION DE TRAVAUX</u>

- COLLOMBET Yvan, création d'une lucarne, chez Crédy à Logras. Avis défavorable.

PERMIS DE CONSTRUIRE

- M. PERARD, PC pour une villa chemin de la Roche Verne à Feigères, avis favorable.
- M. ALER, modification de façade sur villa au lotissement Genevray II. Avis favorable.
- M. MAGRO, rénovation bâtiment existant, rue de Bruel à Logras. Avis favorable.

5.1.2 Bâtiment

- 5.1.2.1 La commission souhaite pour la vente de la grange à place St Antoine :
- Avoir l'autorisation de droit de passage gratuit sur la parcelle C1864 pour accès garage par l'arrière. Si cette autorisation est refusée, la préemption de la parcelle sera nécessaire.
- Une activité au rez-de-chaussée + un logement au dessus.
- Garder le volume du bâtiment inchangé, ainsi que la façade sur rue.
- 2 garages en rez-de-jardin à l'intérieur du bâtiment. 5.1.2.2 Le conseil municipal à l'unanimité accepte le devis de l'entreprise Servignat pour un montant

3 920,80€pour la mise en place d'un adoucisseur d'eau pour les chambres et le bar de l'auberge.

5.1.3 Association

Une Assemblée Générale exceptionnelle de la chasse devra avoir lieu. Les membres se présentant au bureau ne sont que 3 alors que les statuts en demande 6. 5.1.4 Aménagement foncier agricole et forestier

Examen des remarques, observations et requêtes suite à l'enquête publique qui concernait le classement qualitatif des parcelles. Certaines parcelles ont été requalifiées. Réponse sera faite à chaque requérant par les services de la DDAF.

5.2 Commissions intercommunales

5.2.1 Conseil communautaire

Les nouveaux taux d'imposition seront de :

Taxe foncière bâti : 1.43Taxe foncière non bâti : 6.80

- Taxe habitation: 1.03- Taxe professionnelle: 1.44

Le taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères baisse légèrement, passant de 8.74 à 8.55.

5.2.2 Eau et assainissement, schéma directeur d'eaux pluviales

La CCPG a mandaté le cabinet Géoplus pour réaliser ce schéma qui peut avoir des répercussions lors de l'élaboration du PLU.

6 COURRIER

6.1 Divers remerciements pour subventions des Sapeurs Pompiers de Péron, du Collège Jeanne d'Arc, de l'Equipe d'Entraide...

6.2 Courrier de M. Devesa, directeur d'école, sur despoints de sécurité à l'école.

Sur ces 3 demandes, accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

6.3 courrier de Mme Gay pour la scolarisation de 2 enfants.

7 DIVERS

truire.

7.1 M. Rabiller informe le Conseil Municipal qu'une convention doit être signée avec le SIDAC (suisse) et la CCPG pour l'alimentation en eau potable de Divonne.
7.2 Mme Lemaître demande s'il est possible de monter la cabane en bois. Monsieur le Maire lui répond qu'il

faut au préalable déposer et obtenir un permis de cons-

Comment garder de bons contacts avec ses voisins :

- -Il est formellement interdit de brûler tout déchet à moins de 200 mètres des habitations.
- -Il est interdit d'enfumer son voisinage, même si l'incinération à lieu à plus de 200 mètres des habitations
- -Les déchets de jardin et autres doivent être déposés dans la décharge communale prévue à cet effet. Si vous voulez faire un compost, ne le faite pas sous le nez de votre voisin.

En ce qui concerne le bruit,

Tout travaux (tronçonneuse, tondeuse, bricolage bruyant...) ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

- -les jours ouvrables de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30
- -les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- -les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00
- -les nuits toute nuisance sonore est interdite de 22h00 à 7h00.

Toutes ces recommandations sont des arrêtés municipaux; toutefois s'il vous arrivait de devoir les enfreindre, prévenez amicalement votre voisinage.

Pour nos amis les chiens, demandez à votre maître de vous garder chez eux ou tenu en laisse. Sinon vous risqueriez de faire un voyage en fourrière.

LES VACANCES AU CENTRE DE LOISIRS

Nous accueillons les enfants dès le lundi 11 juillet et ce jusqu'au 12 août 2005. Les horaires sont inchangés soit de 8h à 18h. Le centre reste ouvert en parallèle des séjours à l'extérieur.

Au centre de loisirs: des semaines à thème ou avec activités spécifiques seront proposées aux enfants ne partant pas en séjour. Pour toute activité exceptionnelle nécessitant un déplacement, une participation pourra être demandée (visites diverses, intervenants spécifiques, entrées payantes aux musées, etc.). Les programmes seront affichés à l'école.

Les séjours : Nous sommes maintenant en mesure de vous présenter les prix pour les enfants de la commune des séjours retenus au vu des désirs recueillis:

Les séjours comprennent l'hébergement en pension complète (à partir de 6 ans), taxe de séjour, le voyage et les activités sur site. Prix sous réserve de modification du contenu du séjour.

Les descriptifs des séjours sont au panneau d'affichage à l'école.

Séjour Ecole des sorciers avec 1 à 2 nuits au centre

155€avec CAF; 166€sans CAF

Séjour prévu du 25 au 29 juillet –jusqu'à 20 places (7 à 13 ans).

Séjour multi activités sportives (Seyssel) avec hébergement en camping 4 nuits (7 à 13 ans).

Séjours prévus du 18 au 22 juillet ; du 1^{er} au 5 août et du 8 au 12 août. – jusqu'à 10 places.

260€avec CAF et 271€sans CAF

Nous nous réservons le droit d'annuler le séjour si le nombre d'enfants minimum n'est pas atteint.

Pour tout renseignement concernant les séjours, appelez au 04 50 48 31 52.

Pour l'inscription ferme, vous présenter au centre de loisirs avant le 17 juin, date à laquelle nous ouvrons les inscriptions aux familles extérieures à la commune, avec 70€d'acompte demandés pour toute réservation.

Nous organisons une tombola le 21 juin pour la fête de la musique. Toutes les bonnes volontés seront les bienvenues !

Nous tenons à remercier les familles ayant répondu à l'enquête concernant les mini camps organisés pendant les vacances.

Bonnes vacances à tous et à bientôt ! L'équipe pédagogique

SÉJOUR DE 5 JOURS A SEYSSEL : MULTIACTIVITES SPORT IVES

Nombre de places : 10

Semaines du 18 au 22 juillet - du 1er au 5 août et du 8 au 12 août

Le Lynx est un parc de loisirs sportifs situé à Seyssel. Il offre différentes activités aux plus de 8 ans. Les enfants ont accès à l'escalade, le canoë, descente du Rhône sur une matinée, tir à l'arc, roller, etc. Tous ces sports sont encadrés par des professionnels ayant obtenu les Brevets d'Etat dans leurs spécialisations. Les activités sportives seront pratiquées ensemble (notre groupe seul et jusqu'à 10 enfants)

Nous serons hébergés dans un camping non loin du site et nous vivrons une aventure en parfaite autonomie. Nous ferons nous même les repas et les courses et gèrerons ensemble notre quotidien. La piscine nous tend les bras quand l'activité sportive sera passée.

Nous partons à Seyssel en mini bus le lundi matin pour rentrer le vendredi soir.

L'équipe d'encadrement sera composée de 2 personnes dont 1 sera diplômée BAFA.

Prix du séjour : voyage, déplacements sur site, pension complète : 260 €avec CAF et 271€sans CAF

Nous pouvons proposer le même type de séjour avec une seule activité sportive dominante, le coût est réduit selon l'activité choisie (environ 10€de différence). Afin de choisir les activités, nous réunirons tous les enfants et parents concernés.

SÉJOUR ECOLE DES SORCIERS (7 / 13 ans)

Nombre de places : jusqu'à 16 enfants

C'est à Péron finalement que nous ferons cette semaine qui sera inoubliable pour l'imaginaire des enfants. Nous proposerons au moins une nuit en camping dans la semaine. L'intervenant magie et autres astuces nous emportera dans l'univers d'Harry Potter dans la salle Champ Fontaine qui, pour l'occasion, revêtera son manteau de fête. Duels de sorciers, magie, château hanté en pâtisserie et match de quidisch seront au programme....Nous inciterons les parents à se joindre à nous durant un repas pour vivre avec eux un conte fantastique....

Prix du séjour tout compris 155€AVEC CAF et 166€sans CAF.

va visite de la boulangerie

Le 4 avril 2005, nous sommes allés visiter la boulangerie de M. Rinaldo à Péron. Le pain :

Pour commencer, on a mis la farine, la levure, l'eau, le sel dans le pétrin pour mélanger. Ca fait de la pâte.

Après la diviseuse coupe la pâte en plusieurs morceaux. Les morceaux sont tous pareils et ils ont tous le même poids. Ensuite il faut laisser reposer la pâte.

Puis on met des morceaux de pâte dans la façonneuse pour faire des baguettes.

Enfin on met les baguettes dans le four pour les faire cuire. Le pain est cuit.

Les croissants:

Pour commencer, on a mis les ingrédients de la farine, de la levure, de l'œuf, de l'eau, du sel, du lait et du sucre.

Ensuite, Alberto a mis du beurre dans la pâte puis il a mis la pâte dans le laminoir pour mélanger le beurre et étaler la pâte. Après, avec le rouleau, Alberto coupe la pâte en triangles. Pour faire les croissants, il roule les triangles avec la paume de la main. Enfin les croissants sont prêts, ils vont aller au four.



La classe des petits-moyens et la CLIS

SOU DES ECOLES DE PERON

L'équipe du Sou des écoles de Péron tient à vous remercier d'être toujours aussi fidèle à son loto qui cette année avait été déplacé au 13 février pour des raisons de disponibilité de la salle Champs-Fontaine. L'accueil chaleureux que vous avez réservé à nos bénévoles lors du ramassage des lots nous soutient dans notre action auprès de l'école. En effet tout l'argent que nous récoltons sert effectivement aux activités de l'école : cours de musique, sorties piscine, voyages scolaires, spectacles de Noël.

Le repas dansant n'a pas eu une fréquentation aussi importante que nous l'aurions souhaité, et peu de parents d'élèves de la commune ont été des nôtres ce soir là. Cela est fort dommage, le cassoulet était très bon et l'ambiance dynamique. Mais le repas dansant n'est peut-être pas une animation qui vous mobilise; alors si vous avez d'autres idées, pour d'autres animations l'année prochaine, venez nous rejoindre la porte de l'association est grande ouverte.

Quant à notre foire de printemps, nous ne pouvons que nous réjouir de l'éclaircie dont elle a pu bénéficier dans un week-end de pentecôte ma foi fort pluvieux. C'est une manifestation à laquelle nous tenons beaucoup, car elle permet à tous de se retrouver pour partager un agréable moment au cœur de notre village. C'est aussi une manifestation qui demande beaucoup de préparation et beaucoup d'énergie le jour J. Aussi tenons nous à remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé de près ou de loin à cet évènement, membres du Sou des écoles, parents bénévoles mais aussi toutes les associations qui sont venues animer cette journée pour que la fête puisse être toujours aussi réussie.

Ce petit message se veut aussi un appel aux bonnes volontés pour, comme chaque année à la rentrée, renouveler notre équipe. Au Sou des écoles, certes on donne des moyens financiers à l'équipe pédagogique de notre école pour qu'elle apporte un plus à l'enseignement obligatoire, mais on le fait en y prenant beaucoup de plaisir, parfois de bonnes parties de rigolades, l'ambiance est chaleureuse et conviviale même si le travail est quelque fois un peu difficile. En fin de compte quelle satisfaction de voir la joie des enfants quand ils partent en voyages scolaires ou quand une troupe de théâtre vient leur offrir un joli spectacle! Alors l'année prochaine rejoignez-nous!

L'équipe du Sou des écoles de Péron

Société musicale de Péron- St Jeande Gonville LA BONNE HUMEUR



Tout d'abord un grand merci à toutes celles et à tous ceux, venus très nombreux assister à notre Concert de printemps donné à Péron, dimanche 20 mars dernier. L'orchestre junior grandit, et c'est avec joie que nous avons retrouvé tous ces jeunes sous la baguette de leur chef Benoît Etienne. La moyenne d'âge de cet orchestre est de 13 ans, mais leur enthousiasme est très communicatif. Grand merci pour le plaisir qu'ils nous ont donné à les écouter ce dimanche après-midi.

La vente annuelle des cartes de membres (au profit des élèves de l'école de musique) a eu lieu les 27,28 et 29 mai. Chaque année l'accueil que vous nous réserver est des plus chaleureux, nous tenons tous à vous dire un grand merci de la part des enfants de l'école de musique pour votre générosité. L'activité musicale a un coût élevé pour les familles, nous tentons de le réduire au maximum en organisant diverses manifestations (loto, cartes de membres, animations musicales de rues...) afin de la rendre accessible au plus grand nombre. Les fonds ainsi récoltés sont destinés au fonctionnement de l'École de musique, à l'achat des partitions et à l'achat des instruments qui sont ensuite prêtés gracieusement aux enfants. Cette école est ouverte à tous, jeunes et adultes. Aussi, si vous êtes tentés, n'hésitez pas à nous contacter.

Les prochaines prestations de la Bonne Humeur : quelques concerts de quartier les vendredis soirs du mois de juin, la vogue de St Jean de Gonville le 26 juin et surtout le Festival des musiques du Pays de Gex qui cette année aura lieu le dimanche 19 juin prochain, sous les auspices de la société musicale de Collonges.

Pour le bureau, Pierre Bonnal

Fête de la Musique

Mardi 21 Juin 2005 **Dès 19h30**

Animation de rues

A Logras par la Bonne Humeur et les Licornes

A Péron par Tiocanie Folklore

Puis à Champ Fontaine par

L'ORCHESTRE JUNIOR de la BONNE HUMEUR

Le BIG BAND JAZZ de Feigères

Le jeune groupe LARSEN

Radio Crochet primé Inscriptions: au 04 50 56 48 31 52 Ou sur place le jour de la fête

Buffet Buvette sur place

Organisation: Comité des Fêtes et Mairie

Calendrier des Fêtes

JUIN 2005			
Samedi 25	CHASSE	CONCOURS DE PETANQUE	Stade
JUILLET 2005			
Vendredi 8	SOU DES ECOLES	KERMESSE	Salle Champ Fontaine
Jeudi 14	POMPIERS	BAL	Salle Champ Fontaine
AOUT 2005			
Samedi 27	FOOTBALL	TOURNOI DES JEUNES	STADE
SEPTEMBRE 05			
Dimanche 11	MAIRIE	FORUM DES SOCIETES	Salle Champ Fontaine
Dimanche 11		DEMONSTRATION VTT	Salle Champ Fontaine
Dimanche 25	PAROISSE	LOTO	Salle Champ Fontaine
OCTOBRE 2005			
Du Vend. 7 au Dim. 9	VERGER TIOCAN	FETE DE LA POMME	Salle Champ Fontaine
Dimanche 16	BIBLIOTHEQUE	LOTO ENFANTS	Salle Champ Fontaine



BIBLIOTHÈQUE DE PÉRON

En cette fin d'année scolaire, les membres de l'équipe de la bibliothèque remercient les lecteurs pour leur assiduité et toutes les personnes qui ont participé aux activités proposées.

Concernant l'ouverture de la bibliothèque en juillet - août, les horaires seront affichés à l'entrée.

Au moment d'écrire cet article nous apprenons le décès de Jeannine, très discrète mais toujours souriante, elle était très dévouée au fonctionnement de la bibliothèque. Elle nous avait fait partager sa joie à l'occasion de la naissance de petits jumeaux chez sa fille. Merci Jeannine et à Dieu.

A l'approche de l'été, nous vous souhaitons de pouvoir vous détendre en profitant des beaux jours, peut-être avec une bonne lecture. Nous nous retrouverons en septembre.

L'équipe de la bibliothèque

Association des Amis de la Réserve du Haut Jura

Case postale 1374 Espace Georges Sand 01630—SAINT GENIS POUILLY

Calendrier des sorties:

Samedi 4 Juin: Jura sauvage, pour combien de temps conjointement avec la FRAPNA (Renseignements et inscriptions au 04 74 21 38 79)

Samedi 11 Juin: Le loup, une possible cohabitation? (Renseignements et inscriptions au 04 74 21 38 79)

Dimanche 12 juin: Forêts profondes et Mythique Tétras... Rendez-vous à 10 h 00 devant **l'église de la Pesse** (39). Pensez au casse-croûte (en cas de temps incertain, Tél.: 03 84 42 78 67)

Dimanche 4 Septembre: Tout au long de la rivière...: l'Allemogne (à suivre)

Dimanche 2 octobre: la Fête aux Amis au chalet de Gralet (à suivre)

Un cadeau....pour vous ou pour offrir? ACTES DES 4èmes Rrencontres

Association les voix du conte

Le 2^{ème} Festival franco-genevois de contes « Conter entre Voisins » aura lieu du 6 au 10 juillet 2005.



L'association gessienne « Les Voix du conte » (Thoiry 04 50 41 21 56) s'associe à une association genevoise « Au bout du conte » pour vous proposer Une promenade contée à l'intérieur du Fort l'Ecluse le vendredi 8 juillet à 21h pour les adultes et les enfants à partir 10 ans.

Le bassin lémanique offre des lieux et des maisons non seulement d'une grande beauté, mais aussi avec des histoires, des légen-

des. Nous avons donc choisis de mettre en valeur ce patrimoine local, pour le faire découvrir au travers de veillées et de ballades contées pendant 4 jours, entre France et Suisse.

Rappelez-vous votre premier « il était une fois... » et venez nombreux retrouver la magie des contes de votre enfance :

Mercredi 6 juillet à St-Julien en Genevois (F)

Jeudi 7 juillet à Dardagny (CH) et à Compesières (CH)

Vendredi 8 à Plan les Ouates (CH) et au Fort l'Ecluse (01 F)

Samedi 9 juillet à Fessy (74 F) et à Chens sur Léman (74 F)

Dimanche 10 à Plan les Ouates (CH)

Pour tous renseignements et inscriptions Ass. Au bout du conte tel : +41 22 794 06 12

Le Grand Conseil des délégués ou comment former des petits citoyens, désireux de prendre en main leur environnement proche pour pouvoir mieux y vivre.

Il réunit deux délégués par classe, des CP aux CM2. Il est présidé par le directeur, M. Devesa. C'est un lieu d'échange entre les différents âges, c'est un espace de parole qui permet une recherche de solution à des conflits, qui voit les plus jeunes exprimer ce qu'ils reprochent aux plus âgés et réciproquement, c'est aussi l'occasion de faire des propositions pour des améliorations du cadre de vie à l'école. Les enfants, en cessant d'être seulement des consommateurs d'école, ont une meilleure vision de leurs responsabilités dans le cadre de leur vie d'élève. Ils prennent aussi conscience de l'organisation matérielle d'une école communale, de l'implication de la mairie dans leur vie au quotidien à l'école. L'analyse des enseignants, depuis 5 ans que ce Grand Conseil existe, fait état d'une quasi-disparition des bagarres dans la cour au profit d'explications écrites à travers un « cahier de conseil ». Ce support écrit permet aux enfants d'exprimer leur problème et d'obtenir l'appréciation de l'ensemble de la classe lors d'un conseil, où il sera fait appel aux règles de vie lorsqu'on examine une situation conflictuelle, afin de réaffirmer le bien-fondé de ces règles.

Voici un exemple de la teneur des débats d'un Grand Conseil, le dernier s'est tenu le 9 mai dernier. M. le Maire a été invité au dernier Grand Conseil qui se tiendra fin juin.

Classe	Problème / Proposition	Réponses du Grand conseil
CLIS	 ① Avoir un balai en classe pour nettoyer après avoir fait des travaux manuels. ② Mettre des rideaux aux fenêtres du préfabriqué pour protéger du soleil et des regards. 	 ① Bonne idée, 2 balais seront demandés, un pour chaque partie de l'école. ② Bonne idée, une demande sera faite à la mairie pour équiper ce bâtiment de 12 rideaux, un par fenêtre.
CE2/CM1	Pourrait-on empêcher les voitures de se garer sur le rond-point ?	Lors des années passées, un Grand conseil avait déjà travaillé sur ce sujet et avait fait distribuer des papiers aux voitures. Un vote est proposé pour reprendre cette action. Pour: 9 , Contre: 1 , Sans opinion: 1 L'action sera reprise sur 3 semaines
CE1/CE2	① Les grands ont bousculé Amélie, il faut qu'il fassent attention.	 ① Le conseil demande aux grands (et aux moins grands) d'être attentifs aux autres et de respecter tout le monde, les grands et les petits. Le directeur rappelle que les grands d'aujourd'hui se plaignaient quand ils étaient plus petits de se faire bousculer dans la cour Il ne faut pas faire la même chose maintenant. ② Ce sera demandé dans une lettre à la mairie.
	② Remettre la lunette des WC.	
GS/CP	Il y a des grands qui disent des gros mots à la cantine et dans la cour et les petits les répètent, ce n'est pas joli.	On demande aux grands de ne pas dire de gros mots et aux petits de ne pas les répéter, il faut être poli.

LE RECEVEUR MUNICIPAL

Son rôle pour la collectivité

Le Trésor Public fait parti de notre quotidien, à nous tous citoyen et également à nous élus.

Pas une dépense ou une recette communale qui ne soit vérifiée, contrôlée par le receveur municipal. Seul habilité à payer les dépenses et à encaisser les recettes, il est responsable "financièrement et pécuniairement" de la comptabilité communale. En fin d'exercice le compte de gestion établi par le receveur municipal est le reflet du bilan comptable de la commune. Il doit être comparé et en accord avec le compte administratif établi par la commune. Ils sont tous deux validés en conseil municipal.

Le budget prévisionnel est ensuite préparé par la commission finances. Au cours de ce travail le receveur municipal apporte son aide technique.

Un véritable rôle de "garde fou" pour éviter les dérives et garder une bonne maîtrise des deniers publics. Ce budget est aussi approuvé et voté en conseil municipal.

Le receveur municipal peut aussi par délégation donner pouvoir à un régisseur pour manier les fonds publics pour activité bien précise comme la gestion des tickets de cantine, par exemple.

Lors d'appels d'offres, sa présence est requise pour vérifier les procédures d'ouverture des plis et donner son avis sur les propositions reçues.

Font aussi partie de ces prérogatives :

- -L'étude financière sur des projets importants.
- -L'analyse financière de la collectivité.
- -La gestion comptable de budgets annexes de lotissements (artisanaux, industriels ou d'habitations) et des CCAS.

Avec toutes ces compétences et responsabilités, le grade de "receveur municipal" de la fonction publique n'a pas de dénomination féminine. Quelle lacune à l'heure de la parité et de la reconnaissance professionnelle de la femme!

Outre les budgets des communes, il gère les budgets des SIVOM, des CCAS et des budgets annexes des lotissements.

Vous aimeriez améliorer votre souplesse, renforcer vos muscles et gérer mieux le stress ? Vous désirez également répartir harmonieusement votre énergie entre corps et esprit ?

Venez nous rejoindre aux

Cours de Gymnastique du Dos et de Stretching

Une GYMNASTIQUE DOUCE dans une atmosphère chaleureuse et détendue Soyez le bienvenu(e)s à PERON le lundi de 8h45 à 10h le mercredi de 19h à 20h15 le jeudi de 9h00 à 10h15 le jeudi de 19h30 à 20h45 à partir du 15 septembre 2005

Possibilité de travail individuel ou en petit groupe sur demande

lieu : bâtiment des sociétés, 98, rue du Mail, Péron renseignements et inscriptions : Sygun Schenck, tél. : 04 50 59 15 03 e- mail : sygun@wanadoo.fr

Sygun Schenck: professeur de danse et de gymnastique diplomée ; éducatrice somatique, certifiée en 'Integrative Bodywork and Movement Therapy'

ATELIER PEINTURE SUR SOIE de PERON

Nous avons encore quelques places à la rentrée de septembre Prendre contact au 04 50 48 41 76 le soir Mme ROIG

Le nouveau livre "Histoire d'une famille gessienne - A l'ombre du Crédo" de Michel Fromont est en vente à l'Office de Tourisme de Collonges et sa Région (134, Rue du Fort à Collonges) au prix de 23 €

Résumé du livre :

"Cette histoire est celle de gens simples, sans histoire. Nés dans le monde paysan - lui à Menthières, hameau de Chézery, elle au Lavoux, hameau de Léaz - ils ont vécu près d'un demi-siècle dans le quartier de la Citadelle, en haut de Collonges.

Lui était tailleur de pierre et il participa à la grande aventure de la construction de Fort l'Écluse ; elle était sage-femme et donna cette vocation à trois de ses filles. Elle fut, en plain XIXè siècle, l'une des pionnières des progrès de l'hygiène dans le monde des accoucheuses de village.

Cette "histoire dans l'histoire" nous fait revivre les dernières années du servage sur les terre de Chézery, les querelles de clocher de Léaz, la grande époque du relais de poste et des diligences de Collonges : une tranche de vie d'autrefois."

AVIS A TOUS NOS CORRESPONDANTS ET ASSOCIATIONS

Pour le numéro 38 du Petit Péronnais nous vous demandons de nous faire parvenir vos articles avant le 19 août 2005.

Aucun avis ne sera envoyé. Merci d'avance

La Rédaction

http://www.cc-pays-de-gex.fr/mairies/peron/

Un clic sur cette adresse et vous surfez sur le site de la commune, mis à jour chaque semaine

Les rubriques:

Histoire

La mairie et les services

Les Bars et restaurants

Les commerces et artisans

Les associations avec liens à leur propre site

Le calendrier des fêtes

Les nouvelles de la semaines

Liens avec la Communauté de Communes du Pays de Gex Lien avec la météo....

Et l'incontournable

Contactez nous

La Rédaction

Pére BERHAULT Bertrand

Presbytère de Challex, Tél.:04 50 56 30 35

Jeudi 4 août 2005 à Ars - Centaine de la béatification du St Curé D'Ars

JUIN 2005

LES MESSES

DIMANCHE	5	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	12	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	19	PERON	10 H 30
DIMANCHE	26	CHALLEX	10 H 30

JUILLET 2005

DIMANCHE	3	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	10	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	17	PERON	10 H 30
DIMANCHE	24	FARGES (Prébouillet)	
			10 H 30
DIMANCHE	31	CHALLEX	10 H 30

AOUT 2005

DIMANCHE	7	POUGNY	10 H 30
DIMANCHE	14	COLLONGES	10 H 30
LUNDI	15	PERON	10 H 30
DIMANCHE	21	FARGES	10 H 30
DIMANCHE	28	POUGNY	10 H 30

SEPTEMBRE 2005

DIMANCHE	4	CHALLEX	10 H 30
DIMANCHE	11	COLLONGES	10 H 30
DIMANCHE	18	PERON	10 H 30
DIMANCHE	25	CHALLEX	10 H 30